



A V I S aux maraîchers :

Il est porté à la connaissance des maraîchers qu'un emplacement de 11 mètres s'est libéré dans l'espace du marché de la Place Communale de Pont-à-Celles réservé aux maraîchers abonnés.

UN abonnement ne sera délivré pour cet emplacement qu'à un maraîcher **ne vendant pas** de vêtement, de charcuterie, de fruit et/ou légume.

L'Administration se réserve le droit d'éventuellement sélectionner deux maraîchers souhaitant un emplacement de 5 mètres 50, plutôt qu'un maraîcher souhaitant occuper 11 mètres si la diversité des marchandises proposées à la vente présente un attrait supplémentaire pour ce marché.

Les demandes d'abonnement peuvent être déposées de la main à la main (contre accusé de réception) à l'administration communale, Place communale n°22 à 6230 Pont-à-Celles ou y être envoyées par « Recommandé avec Accusé de Réception ».

Les demandes d'abonnement seront examinées à partir du lundi 15 octobre 2025 suivant leurs dates de réception par l'Administration. Elles doivent impérativement renseigner

- les nom et prénom du candidat,
- adresse complète et n° de téléphone ou de GSM
- genre de produits mis en vente
- qualité de démonstrateur ou non
- longueur de l'échoppe
- s'il s'agit d'un camion : - longueur de l'échoppe seule
- longueur totale du camion, cabine comprise
- le n° d'entreprise et le n° TVA
- la signature du demandeur

Elles doivent être accompagnée d'une copie de la carte d'ambulant ou de l'autorisation patronale d'activités ambulantes.

Tout candidat recevra une réponse écrite de l'administration. Les candidats non retenus recevront les explications quant à la motivation du rejet de leur candidature ou de la mise en attente de celle-ci en vue de l'éventuelle vacance ultérieure d'un autre emplacement.

Fait à Pont-à-celles, le 27 août 2025

Le Directeur général,

G. CUSTERS



La Bourgmestre,

Philippe Knaepen

Ph. KNAEPEN